



Commune d'Ayn

Chef-Lieu

73470 AYN

Tel : 09 62 58 75 66

Fax : 04 79 28 72 32

Courriel : mairie.ayn@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2018-05-25-01

ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION D'ACCÈS SUR LE SITE D'ESCALADE DU COL DU BANCHET

Le Maire de la Commune d'AYN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2112-1, L2112-2 et L2113-3

Vu la demande de la CCLA

Considérant qu'il relève de l'autorité municipale de prescrire des mesures pour prévenir les atteintes à la sécurité publique.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de procéder à des études géotechniques sur l'ensemble du site.

ARRÊTE

Article 1 : L'accès au rocher d'escalade situé au col du Banchet est interdit à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place.

Article 3 : Monsieur le Maire d'Ayn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le site et en mairie notifié à la CCLA

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa notification

Par Le Maire, absent
le 1er Adjoint, Alain GUICHERD

